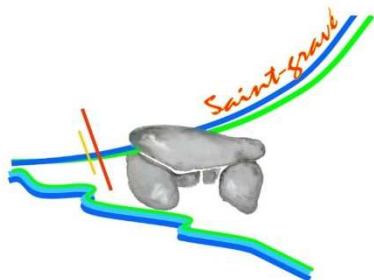


## COMMUNE DE SAINT-GRAVE

### REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Avril 2014



\*\*\*\*\*

**L'an deux mil quatorze, le cinq avril**, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 30 mars 2014, s'est réuni à la Mairie,  
sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire sortant d'une part,**  
**puis du doyen du Conseil Municipal, Monsieur GUEMENE Henri d'autre part pour le vote de l'Election du Maire,**  
**puis de Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire élue**

**PRESENTS** : MM BROHAN Paul – NEVOUX Claude – LE CARS Yannick –  
LOYER Dominique DUBOIS Alain- AUTRAN Thierry –GUITTON  
Ludovic – GUEMENE Henri –  
GUEHO Cyril - DEPEIGE Fabrice  
CAUDARD Marie Thérèse – COLINEAUX Marie Odile  
DE LA BOUILLERIE Sybille – LE RAY Marie thérèse  
PIQUET Jocelyne

**Mr GUEHO Cyril** a été désigné comme secrétaire de séance.

<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15



**Présentation du Conseil Municipal par Mme COLINEAUX, Maire sortant, qui passe la présidence au doyen de l'assemblée Mr GUEMENE henri, comme le veut le protocole, afin de procéder à l'élection du Maire.**

### **2014\_04\_01 ELECTION DU MAIRE**

Après avoir sollicité le nom des candidats à se présenter, Mr GUEMENE Henri invite les Conseillers Municipaux à procéder au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultat obtenu :

Mme COLINEAUX Marie Odile a été proclamée Maire, avec 15 voix pour, 0 contre.

Madame le Maire remercie les nouveaux Conseillers Municipaux ainsi que l'ancienne équipe pour le travail accompli.

Madame COLINEAUX Marie Odile, reprend la présidence de l'assemblée et poursuit le déroulement du Conseil.

## **2014\_04\_02 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le choix du nombre d'adjoints incombe au Conseil Municipal sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. Il a été proposé le nombre de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de trois adjoints.

## **2014\_04\_03 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **Trois**,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- **M. GUEMENE Henri : 10 voix (dix voix)**
- Mme PIQUET Jocelyne. : 4 voix (quatre voix)

Mr **GUEMENE Henri** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint

### **Election du second Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- **M. BROHAN Paul : 12 voix (douze voix)**
- Mme PIQUET Jocelyne : 3 voix (trois voix)

Mr **BROHAN Paul** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint

### **Election du Troisième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- **M. GUITTON Ludovic : 11voix (onze voix)**
- Mme PIQUET Jocelyne : 3 voix (trois voix)

Mr **GUITTON Ludovic** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint

## **2014\_04\_04 DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints.

Vu la proclamation du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Les Conseillers Communautaires sont :

**Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire,**

**Monsieur GUEMENE Henri, 1er Adjoint**

**Madame le Maire informe l'assemblée du prochain Conseil Municipal fixé le samedi 12 avril 2014**